

Section Sommartel

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



N° 277
MARS
2012

Président :

Bernard Aellen, Abraham-Robert 60a, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 926 86 42 , E-mail : bernardaellen@bluewin.ch

Caissier :

Philippe Senn, Crêt-Vaillant 11, 2400 Le Locle
Tél. 032 931 87 72, E-mail : sennphil@swissonline.ch

Gestion des membres :

Maxime Zürcher, F.-W. Dubois 15, 2400 Le Locle
Tél. 032 931 73 94, E-mail : emixamch@yahoo.fr

Rédaction :

Florence Grüring, Tuilerie 30, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 964 11 70 , E-mail : chiroflo@hotmail.com

Imprimerie Gasser SA, Jambe-Ducommun 6a, 2400 Le Locle
Tél. 032 933 00 33, Fax 032 933 00 44, Email : info@imprimerie-gasser.ch

Bulletin mensuel du Club Alpin Suisse - Section Sommartel
www.cas-sommartel.ch

SOIRÉE À THÈME

Vendredi 24 février à 20h au Casino

Claude-André Montandon nous fera une présentation sur « La Forêt »

Prochaine assemblée :

Assemblée générale,

vendredi 30 mars, à 20h00 à la Fondation Sandoz

Ordre du Jour

1. Ouverture de l'assemblée, salutations et communications
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2011
4. Rapports du président et des commissions
 5. Comptes 2011
 - 5.1. Comptes de la section
 - 5.2. Rapport des vérificateurs de comptes de la section
 - 5.3. Comptes de Monte-Leone
 - 5.4. Rapport des vérificateurs de comptes de Monte-Leone
 - 5.5. Approbation des comptes, des rapports et décharge au comité
6. Budget 2012
7. Modification des statuts
8. Nominations (président – comité – vérificateurs de comptes)
9. Divers et prochaine assemblée générale

À l'issue de l'AG, Claude-André Montandon nous présentera un diaporama sur les 20 ans de la cabane Monte Leone.

Section Sommartel

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



GRAND MATCH AU LOTO

Systeme fribourgeois - 100% de bons d'achats

30 tours + un tour gratuit

À chaque tour : Fr. 40.-/Fr. 60.-/Fr. 100.-

1 carte Fr. 15.-

3 cartes Fr. 40.-

4 cartes Fr. 50.-

Illimité individuel : Fr. 70.-

Vendredi 9 mars à 20h15

Paroissecentrale
Rue de la Chapelle 1
2400 Le Locle

Contrôle Lototronic

Chaque membre reçoit deux bons sur lesquels il doit choisir et cocher le nombre de cartes qu'il désire utiliser. Il paie en fonction du choix effectué à l'aide du bulletin de versement annexé ou à l'entrée le soir du match.

Votre comité vous invite chaleureusement à participer au match au loto de votre Club. Faites de la réclame auprès des personnes de votre entourage, au bureau, à l'usine etc.

D'avance nous vous remercions de votre soutien et, dans l'espoir de vous rencontrer nombreuses et nombreux le soir du 9 mars prochain, nous vous présentons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos cordiales salutations.

Votre comité.

Programme de la section - Mars 2012

Cdc = Chef de course / **Rdp** = Réunion des participants

S ski / **S+S** ski+snowboard / **Sdf** ski de fond / **Ra** raquettes / **E** escalade /
A alpinisme / **Ca** cascade de glace / **R** randonnée à pied / **F** via ferrata /
Am aînés marcheurs / **Sp** spéléologie

03 S Couloir N de la petite pointe d'Orny

Départ du Locle pour Champex d'où nous partirons afin d'aller faire du beau ski de couloir, celui situé au NE de la petite pointe d'Orny (3187m); montée par le Val d'Arpette.

La pente varie entre 40 et 45° et il faut compter sur un dénivelé positif de 1700m (~600m pour le couloir seul) pour atteindre le sommet.

Sortie seulement pour skieurs de pentes raides confirmés. Le port du casque est conseillé. Prévoir une paire de crampons et un piolet.

Délai d'inscription : 29 février 2012.

Inscription par tél. ou email, pas de rdp.

Prix : env. 45 CHF.

Moyen de transport : Voitures privées ou minibus.

Départ du Locle à : 06h15.

Cdc : Michael SCHAEER, 032 841 1009, bart.xs@net2000.ch.

10 S Chasseral par la Combe Grède

La Combe Grède à ski est la course mythique du Jura. Le parcours emprunte le sentier d'été qui disparaît complètement sous la neige amassée par les avalanches qui balayent en permanence les parois abruptes et menaçantes qui bordent cette profonde échancrure dans les couches calcaires du Malm. Parcourir cet itinéraire, c'est être confronté à des passages exposés sur des vires incertaines accrochées à des barres rocheuses s'ouvrant sur des abysses sans fond. Mais c'est également être ébloui par la majesté incomparable de l'environnement : innombrables stalactites de glace accrochées aux parois surplombantes, cascades figées par le froid intense qui règne en ces lieux désertés par le soleil d'hiver. Pour mériter cette aventure, il faut avoir un caractère bien trempé, un barryvox, une endurance à toute épreuve, une pelle, des couteaux, être au bénéfice d'une technique de ski sans faille, un pique-nique et une sonde à avalanche.

Délai d'inscription : 8 mars 2012

Pas de rdp, inscription par email ou téléphone.

Prix approximatif en CHF : 10.-

Moyen de transport : Voitures.

Départ du Locle à : 9h.

Cdc : Thierry PERRET, 079 365 81 75, cake.brossard@bluewin.ch.

14 S Ra-AM Le Crochet

Déplacement en voitures jusqu'à Ste-Croix, 1066m, en passant par Les Praises, montée au sommet du Cochet, 1483m, puis descente à La Casba, 1350m pour le repas (2h).

Retour en descendant par Praz Buchon jusqu'au Rasses, 1188m, (1h20). Retour à Ste-Croix en bus.

Délai d'inscription : lundi 12 mars par téléphone uniquement.

Prix : 35 Frs. transport et repas.

Moyen de transport : voitures.

Départ du Locle à : parking de la gare à 8h15.

Cdc : Georges CATTIN, 032 931 48 43, 079 696 77 64,
ghcattin@hispeed.ch.

17 S La Pointe des Grands

On pense à une classique, mais... Dans une nature qu'on espère toujours aussi vierge et intacte et pour la XXXème fois (une fois de plus que l'an passé), nous allons essayer de gravir la Pointe des Grands.

Après 1700m de montée, le sommet culminant à 3101m nous attend.

La partie technique sera assurée par le GO (Olivier Duvanel). La partie administrative par l'autre petit GO (Pierre Hirsig)

Inscription obligatoire jusqu'au mercredi 14 mars 2012 (réservation du bus) au 032 931.15.70 (P.Hirsig)

Départ 5h30 au Locle ; parc Xidex.

Voyage en bus (si assez de participants) sinon véhicules privés.

Prix de la course env. 50.- Frs.

Rdp : vendredi 16 mars à 18h au restaurant de la Croisette (si besoin)

Cdc : Olivier DUVANEL, 032 931 57 27, o.duvanel@bluewin.ch,
Pierre HIRSIG, 032 931 15 70, pierre.hirsig@bluewin.ch.

24-25 S Grand Golliat, La Fouly

Le Grand Golliat est une montagne située aux confins du monde connu, quelque part au fond du Val Ferret. Son sommet affiche gaillardement 3238m. d'altitude. Pour avoir le privilège de fouler son point culminant, il faut négocier un magnifique couloir de 400 m. en S4/S5, dont l'inclinaison taquine les 45° dans les 120 derniers mètres. Autrement dit, une course pour les gens qui n'ont pas froid aux yeux !

En fonction des conditions, je vous propose une course d'un niveau moins élevé pour le jour suivant.

Programme de la section - Mars 2012 (suite)

Matériel : crampons, piolet, baudrier, corde.

Nuit en dortoir à la Fouly.

Inscriptions jusqu'au 10 mars (réservation du dortoir oblige).

Réunion des participants : contact par e-mail ou tél.

Prix approximatif en CHF : env. 120 frs (voitures + dortoirs).

Moyen de transport : voitures privées.

Départ du Locle à : 7h25.

Cdc : Alain PERRET, 077 400 82 91, petechon@bluewin.ch.

24-25 S Cab. A-Neuve et Grande-Lui

L'expérience d'une course moins soutenue réalisée sur deux jours avait rencontré un beau succès lors de notre édition 2011 à la Pointe de Vouasson, avec étape à la cabane des Aiguilles Rouges d'Arolla.

C'est pourquoi je vous propose cet année une ascension de la Grande-Lui (alt.3509m) en partant de la Fouly (alt.1593m.).

Voilà une belle course classique bien connue des habitués du CAS Sommartel.

Un dénivelé à la montée de 1916 m à réaliser habituellement en 5 heures, en passant tout prêt de la cabane de l'A-Neuve (2735m.)

Afin de rendre ce sommet accessible à des participants(es) qui ne sont pas super-entraînés, ne possédant pas des chaussures, des skis et des pelles en composite kevlar-carbone-carton ondulé-epoxy en nid d'abeilles, et gonflés à l'hélium (les bâtons aussi) pesant le tout 346,765 g. la paire, je vous propose ce sommet sur deux jours, en dormant à la très accueillante cabane de l'A Neuve.

Dans un cadre grandiose, au pied de la face nord du Dolent, la montée depuis la Fouly vers la cabane est progressivement très soutenue, avec notamment un beau et épique franchissement d'une moraine. (dénivelé de 1142 m.). Une opportunité rare offerte à toutes celles et ceux désireuses(x) de perfectionner intensivement leurs conversions en pente raide. Rassurez-vous, cet entraînement se fera sous la houlette d'experts, qui auront tout plaisir à vous apporter leur aide et conseils.

Le deuxième jour, dans des pentes moins soutenues, nous rejoindrons le sommet dans un bel environnement glacière. (dénivelé de 780 m. Si cet alléchant programme vous tente, n'hésitez plus et inscrivez-vous jusqu'au 17 mars. (de préférence par Email).

Participation limitée à 15 personnes.

Délai d'inscription : 17 mars

Réunion des participants : pas de rdp, informations par E-mail.

Prix approximatif en CHF : 90.-, transport en bus ou voiture.

Départ du Locle à : 5h45.

Cdc : Guy KOHLI, guyanne@sunrise.ch, 032 932 10 65, 079 517 31 39.

Programme de la section - Mars 2012 (suite)

31 S Tête de Ferret ou Testa di ferrato en Ut Majeur

Interprétée par 2 chefs de renom :
Jean CHEVRE et Christophe VERNEREY.

Lieu : Victoria Hall de Ferret.

Cette messe en 3 parties débutera pianissimo par la Dotse (violon et hautbois), accessoirement couteaux dans les aigus.

La 2ème partie (le menuet des Plantins...flûtes douces et chœur), moderato.

La 3ème partie entrainera l'orchestre symphonique du CAS au sommet de sa gloire à la Testa di ferreto (fortissimo avec percussions et cuivres).

Matériel : couteaux et lutrins.

Difficulté : pianissimo à la montée et Geronimo à la descente.

Rdv : Hôtel-de-Ville à 5h30.

Déplacement : calèches privées.

Inscriptions et réservations pour le concert : 079 634 59 42.

Activités de la Jeunesse du CAS - OJ - AJ - Alfa Mars 2012

OJ: destiné aux jeunes de 14 ans révolus à 22 ans

03	S	Couloir N de la Pointe d'Orny	J. Chèvre
11	S	Albristhorn	J. Chèvre
24-25	S	Grande Lui	G. Kohli

AJ: destiné aux jeunes de 10 à 14 ans

17	E	Niederwangen	L. Fedi
----	---	--------------	---------

Alfa: destiné aux jeunes de 6 à 14 ans accompagnés des parents

Durant les mois d'hiver, entraînement à la salle du Bois-Gentil, le jeudi entre 17h30 et 19 h aux dates convenues avec les participants.

Pour tous renseignements complémentaires ou inscriptions, s'adresser à :
Lionel FEDI ou Pierre-Denis PERRIN

Moniteurs :

Thierry Perret	Tél. 032 931 19 25	E-mail : thierry.perret@he-arc.ch
Youri Jubin	Tél. 078 774 08 48	E-mail : youyou@fsgleoclode.ch
Philippe Péter	Tél. 032 931 51 07	
Jean Chèvre	Tél. 032 931 81 93	E-mail : chevre@sunrise.ch
P.-D. Perrin	Tél. 032 931 30 80	E-mail : pd.perrin@cas-sommartel.ch
Olivier Duvanel	Tél. 032 931 07 22	E-mail : o.duvanel@bluewin.ch
Lionel Fedi	Tél. 078 803 39 96	E-mail : lionfed@swissonline.ch

Gardiennages du Fiottet - Mars 2012

Le gérant:
Jacques JEANNERET
079 368 32 46
kybus@bluewin.ch



03-04 B. et P. AELLEN
10-11 J.-D. HAAG et L.-G. GASSER
17-18 M. GIRARD et M. MATHEZ
24-25 Ph. DUBOIS
31-01 B. et M.-F. GRURING

Gardiennages de Roche-Claire - 2012



La gérante:
Monique GENTIL
032 931 70 84
m.guillaumegentil@vtxnet.ch

03-04 Libre
10-11 M. BACHMANN et C. BERTSCHINGER
17-18 R. et A. TSCHANZ
24-25 F. et Ch. HEIM
31-01 Libre

21 personnes présentes

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre la troisième assemblée, dite mensuelle, de l'année 2011 à 20h10.

2. Procès verbal de la dernière assemblée

La lecture du PV de l'assemblée du 24 juin 2011 ne suscite pas de remarques et est accepté.

3. Communications du comité

Le président remercie toutes les personnes qui se sont engagées à l'occasion de la manifestation du 12 novembre commémorant le 50^e anniversaire de la section, Le résultat financier n'est pas encore connu, mais la conférence de Catherine Destivelle a attiré environ 200 personnes, les activités sportives et techniques proposées au Communal ont été largement suivies par un nombreux public parmi lequel il est légitime de compter de futurs nouveaux membres. La manifestation dans son ensemble constitue une bonne présentation de la section, tant sur le plan sportif que culturel. Anecdotique, le tronc peut rester tout l'hiver dans la halle du Communal si le comité le souhaite.

La section du Club alpin La Neuveville, issue de la partie romande de Bienne, a fait une demande pour rejoindre le Groupe des six sections amies.

Le comité communique la démission du responsable de la commission des chalets Pierre Sahli. Selon les nouveaux statuts, les commissions doivent être composées de 5 membres au minimum. L'un ou l'autre responsable de chalet passera responsable de la commission et siègera au comité. Cette fonction est actuellement remplie, provisoirement jusqu'à l'assemblée générale, par Jacques Jeanneret.

Selon les nouveaux statuts les assemblées mensuelles seront informatives avec la présentation des nouveaux membres et les récits de courses. D'autres assemblées seront des rencontres à thème.

Les admissions seront quelque peu modifiées et simplifiées, mais les activités requises seront maintenues. Les inscriptions on-line ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Une limite avec un montant maximal sera instaurée pour les dépenses hors budget.

L'assemblée générale sera repoussée à la fin du premier trimestre de l'année au lieu de fin janvier comme auparavant. Les nouveaux statuts, dont il est tant question, seront présentés lors de l'assemblée générale de 2012.

4. Admissions

Deux candidates et un candidat sont présentés à l'assemblée. Il s'agit de :

Laurence Yerli, parrainée par Pierre Hirsig et Catherine Schulthess. Superwoman de la course à pied, du Marathon du Val de Travers, de Sierre-Zinal, elle a fait ses preuves, s'il le fallait, lors de deux courses à peaux de phoque.

et du couple :

Sylviane et Didier Barth, parrainés par Olivier Duvanel. Tous les deux amateurs de courses à peaux de phoque, Didier a déjà beaucoup pratiqué la montagne en accompagnant des élèves de la feue Ecole d'ingénieurs du Locle.

Ces trois personnes sont accueillies avec les félicitations du président et par les acclamations de l'assemblée.

5. Récits de course

Le 20^e anniversaire de la cabane Monte Leone a été commémoré lors d'une manifestation qui n'a pas fait l'objet d'invitations personnelles, mais seulement d'un avis dans le bulletin mensuel. Cette omission dans l'organisation, qu'il est possible de qualifier de maladresse, a suscité des réactions, causé des regrets et même provoqué une démission de la part d'un excellent clubiste ayant précisément beaucoup travaillé à la rénovation de la cabane. Dommage.

24 septembre: Bois au Fiottet. Le rapport fait et lu par Geneviève Amann fait état d'une bonne participation et d'un solide engagement.

24 septembre: Via ferrata de la Vidmanette. Le rapport fait et lu par Pierre-Denis Perrin nous apprend que la course ne s'est pas faite. Errances pour ne pas dire erreurs lors de la marche d'approche, longueur de la via ferrata, mauvais horaire de la télécabine. En résumé toute la faute et rien que la faute au topo.

9 novembre: Salvan. Le rapport fait par Georges Cattin et lu par Micheline Senn de la course des Aînés marcheurs invités par les mêmes aînés marcheurs de la section Argentine nous parle des temps révolus. La montée s'est faite par le chemin muletier et la descente par le chemin des diligences.

6. Activités futures

10 décembre: Noël de la section au Fiottet. Comme d'habitude il y aura un sapin, un message religieux, mais l'équipe de cuisine est nouvelle.

17 décembre: Première course de l'hiver à peaux de phoque, le lieu restant à définir en fonction de la couche de neige, actuellement nulle.

7. Divers

A la question de connaître le nom des six sections amies qui pourraient en accueillir une septième (La Neuveville, voir point 3), il est précisé qu'il s'agit de Chasseral, Chasseron, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Sommartel et Yverdon. Les problèmes que la Rega pourrait rencontrer alors que le TCS annonce vouloir s'équiper en hélicoptères sont évoqués. Il semble toutefois que le TCS s'occupera de rapatriement et que le sauvetage restera l'apanage de la Rega.

Le président clôt la séance à 21h15 et souhaite de belles de fin d'année à tous et tous.

CK

Prochain comité **Lundi 5 mars à 19h15 au Lux.**

Activités sportives Tous les mardis de fin octobre en avril, de 18h à 19h30 à la Halle du Communal.

Aînés marcheurs Un mercredi par mois, selon programme figurant sur le bulletin mensuel.

Ouvert également aux membres non retraités.

Statuts

En fin de bulletin, vous trouverez les statuts de la section tel qu'ils vous seront présentés lors de l'assemblée générale.

Démission

Audrey MONTANDON

À vendre

2 ARVA, appareils de recherche en cas de victimes d'avalanches, Mammut-Barryvox. Valeur à neuf CHF 470.- env. Prix de vente CHF 250.- .

2 paires de skis Rossignol Bandit B2 / 2 x 174 cm (sans fixations), conviennent aussi bien pour la rando que le freeride, en parfait état, valeur à neuf 900.-, cédés 120.- la paire.

Contactez le 027 398 41 60, 076 471 59 68, 079 370 28 45.

Bibliothèque

Nous rappelons aux membres que le matériel emprunté (carte 25'000, etc..) doit être sorti sous un nom **LISIBLE** et rapporté rapidement afin qu'il puisse servir à d'autre.

Rappel

Tous les articles à paraître dans le bulletin mensuel doivent parvenir à la rédaction **la première semaine de chaque mois, à l'adresse figurant en première page du bulletin, sur support informatique.**

Merci d'avance.

Florence



VERNERREY
Mécanique de précision



Crêt-Vaillant 10 – 2400 Le Locle – Tél. 032 931 57 27 – Fax 032 931 61 20



F A T T O N

Terrassement / Génie civil / Démolition



Bureau et dépôt:

Fritillaires 10
2400 Le Locle

Tél. 032 931 87 64

Fax 032 931 87 74

Natel 079 448 67 64



***Notre agence du Locle,
rue du Pont 8 en face de la poste,
à votre service!***

Tél. 032 932 28 83

Royal Panini's Pizzeria



Chez Maillat

St. & F. Maillat
Envers 39 • 2400 Le locle
Tél. 032 931 91 31

Ouvert du lundi au vendredi
de 08 h 30 - 14 h 00 et de 16 h 30 - 23 h 00
et le samedi de 08 h 30 - 14 h 00

Panini's maison • Pâtes • Spaghettis • Pizzas

CARROSSERIE

Gilles Bachmann

Brevet fédéral

Votre partenaire



2400 Le Locle - Cardamines 5 - Tél. 032 931 65 33 - Fax 032 931 65 47
E-mail: carrosserie.voba@bluewin.ch



Dortoir à 16 places
Georgette et Alberto
Tél. 032 931 17 27

Fermé: dimanche soir dès 18 heures
lundi et mardi

Une ambiance mythique
dans une ville de rêve!

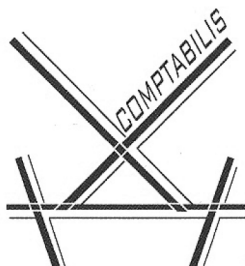
Café concerts
Ouvert tous les jours

France 24 | 2400 Le Locle | 032 931 26 26
info@lelux.ch | www.lelux.ch

concert

café

UX



COMPTABILIS Sàrl

Rue Tête-de-Ran 20
2306 La Chaux-de-Fonds

Tél.: 032 968 77 65

Fax : 032 968 05 68

E-mail: comptabilissarl@bluewin.ch

7 janvier 12 - Ski de Fond - le Prévoux – Meix Lagor

À 9h30, au Parking du Prévoux c'est le départ, après les embrassades, retrouvailles, bonne année, etc. C'est par petits groupes dispersés que nous nous engageons sur la piste, les pratiquants de skating plus ou moins aguerris, les skieurs classiques et les néophytes comme moi. Oups, j'allais partir dans le sens contraire, heureusement notre organisateur Pierre veille sur sa troupe.

Malgré un ciel couvert, la neige est bonne et nous distinguons bien la piste. Pour commencer, nous descendons dans un sous-bois, puis « Sur la Roche », longeons une lignée de grosses maisons type fermes comtoises, ensuite nous passons Pierre à Feu au pied des pistes de ski de descente du Meix Musy. La piste traverse une grande plantation de sapins bien vallonnée, et c'est là, dans la longue descente que mes skis ont ralenti dans le rail, et c'est Hervé derrière moi qui est tombé par ma faute (ce qui m'a valu la rédaction du présent rapport). Arrivé au Gardot, tout le groupe se retrouve et c'est le contrôle des abonnements de ski pour tous. À 4 km de là, c'est déjà le restaurant du Meix Lagor, nous y sommes arrivés très vite (ça motive) malgré la neige collante sur le dernier kilomètre! La ferme, restaurée en bois ancien, est magnifiquement décorée et très accueillante. Nous admirons le lieu en prenant un apéro, les plus fervents se font la boucle de 4 km une ou plusieurs fois, selon leur envie.

Tous réunis, un délicieux repas nous est servi dans une marmite en terre contenant la saucisse de Morteau cuite dans un gratin de pommes de terre, salade et dessert. La conversation va bon train. Au moment des comptes, une erreur s'est glissée! Est-il plus difficile de compter les euros que les francs suisses?

Au retour, nous empruntons le même itinéraire, seulement la météo est moins clémente, c'est humide et il n'y a plus de visibilité, un crachin de neige mélangée de pluie nous accompagne tout le long.

Comme à l'arrivée, départ en ordre dispersé, puisque le bistrot du Prévoux est fermé, du coup nous prenons congés de nos compagnons de course avec de chaleureux remerciements à Pierre et Véronique pour cette journée très conviviale.

Participants : Catherine Schultess, Mirella Grandjean, Christophe Gremion, Jean-Bernard Robert, Maxime Zürcher, Mickael Bobillier, Sylviane et Didier Barth, Christiane et Hervé Kernen, Anne, Gérard et Alain Dupasquier, Véronique et Pierre Hirsig, Christine et Christian Chapuis.

11 janvier 2012 – Raquettes Région La Brévine

Départ du parking de la Gare du Locle à 09h15, direction La Brévine ou en cours de route, nous croisons un magnifique renard au bord de la route. Il fait un temps splendide, la vallée est blanchie par la neige et le givre du brouillard qui rendent le paysage magnifique.

Récits de courses (suite)

Par instant, des arrêts sont effectués pour observer les traces d'animaux laissées dans cet or blanc.

Délaissant le fond de la vallée dans le brouillard, nous montons au soleil en longeant les belles fermes de L'Armont de Bise et de Vent. Peu avant Le Bémont, nous retournons en direction de la Brévine et atteignons le restaurant « Aux Berges d'Estailières » (véritable dénomination du Lac des Taillères) vers midi pour un repas bien mérité.



Le patron (d'origine bretonne tout comme la sommelière) nous a reçus en grandes pompes. Il avait concocté un repas à recommander à tout un chacun, non seulement la présentation était digne d'un grand chef cuisinier, la qualité et la quantité y étaient pour un prix tout à fait abordable. Les traditionnels cafés, desserts, ont fait le bonheur de chacun.

Mais après un si délicieux repas, il fallait bien reprendre la balade, les raquettes attendaient impatiemment le groupe. Étant donné que le lac n'était que vaguement gelé, nous n'avons pas risqué de le traverser. Bien que la température ne soit pas désagréable et vue le manque de soleil du côté sud du lac, nous sommes montés au-dessus de la forêt pour profiter du soleil en passant par les prairies des Cotards, passant devant le restaurant du même nom, et continuer par la forêt jusqu'au haut du télésiège sur les hauteurs de la Brévine.

Aux environs de 16h, retour aux voitures qui nous attendaient sagement.

La majeure partie du groupe est directement rentrée dans leurs foyers respectifs pendant que certains allaient se détendre au Fitness-center.

Participants : Charlotte & Georges Cattin, Willy Kohly, Gérard Bagutti, Claudine Vuillemier, Daniel Gilibert, Christiane Kernen, Geneviève Amann (Rédactrice).



21 janvier 2012 - Vanil du Van

Faut dire que pas grand monde y croyait à cette course du samedi 21 janvier, certains y croyaient tellement peu, qu'ils ne sont pas venus! Faut dire, à la décharge de ceux qui ne sont pas venus et de ceux qui le sont, mais qui n'y croyaient guère, qu'à Le Locle, c'était vraiment la pèche! La météo annonçait la pluie et Grandvillard c'est à 780 m d'altitude!

Mais Michael, lui, y croit, tellement fort qu'il en oublie d'attendre que la porte latérale du bus soit fermée, pour continuer gaillardement sa route

vers Granvillard. Comme prévu, la pluie nous accompagne durant tout le voyage. Arrivé sur place, pas de neige, il pleut. On monte avec le bus jusqu'à une petite chapelle et là, cinq centimètres de neige mouillée recouvrent les pâturages, mais la pluie a cessé de tomber.

On s'équipe et départ dans le pâturage en direction d'un petit couloir dans la forêt bien raide. Entraînement aux conversions dans la neige mouillée, la terre et les ronces... Gian Carlo, qui fait ses premiers pas en rando, monte à pied en se disant, mais dans quelle galère je me suis fourré? Sylviane lui prend ses skis sur son sac et Valentin qui fait aussi ses premiers pas s'en tire plutôt bien en les conservant aux pieds les skis. Arrivés aux Chablets, on trouve enfin la « vieille » neige et miracle, le temps est dégagé, on voit le sommet du Vanil du Van à 1966 m et il y a presque du soleil. La vue sur Bulle et sa région est exceptionnelle, le vert de la plaine contraste magnifiquement avec le blanc des coteaux et des sommets, tant pis pour ceux qui n'y croyaient pas.

Une fois la troupe rassemblée devant un magnifique chalet d'alpage gruyèrien, nous continuons direction Le Rio, La Chia, Les Merlas dans une nature intacte et sauvage comme dirait Thierry. Gian Carlo tire un peu la langue en essayant de suivre le rythme très « section Sommartel » imposé par les hommes et femmes de tête. Heureusement, Anne et Florence veillent au grain et lui tiennent sympathiquement compagnie en le nourrissant et en l'abreuvant régulièrement.

Au sommet des Merlas, descente avec les peaux dans la tourmente en direction d'un petit col et remontée vers le sommet du Vanil du Van, malheureusement dans la couche de nuages. L'inespérée bonne météo rencontrée jusque-là semble nous lâcher. Mais heureusement, à peine redescendus en dessous de la couche de nuage, le temps redevient très agréable et même par moment franchement ensoleillé.

Le retour se fait par le même chemin dans une neige fraîche bien skiable, mais qui s'alourdit au fil de la descente. Descente agrémentée de quelques cabrioles du désormais célèbre Gian Carlo et d'une perte de ski de Natacha qui nous permet d'improviser une petite instruction « sonde avalanche » afin de le retrouver.

La descente, à pied, du fameux couloir dans la forêt sur une neige, enfin c'est plus de la neige c'est de l'eau en suspension, et sur le sol gelé n'épargne aucun postérieur, surtout pas celui de Joab ... Seule Marie descend le dernier pâturage avec ses skis, c'est son papa qui répare les semelles.

À peine installés dans le bus, la pluie se remet à tomber, on a vraiment été vernis! Retour ensuite en direction du Locle par un crochet à Broc pour y déguster quelques excellents chocolats Cailler avec les touristes. Grand merci à Michael pour cette superbe journée et chapeau d'y avoir cru!

Didier

28 janvier 2012 - La haute Corde

Temps couvert assuré... 14 fous répondent présents et chaussent les skis vers 9h30, là où la route devient soudainement piste de ski de fond à quelques encablures du village de Barboleuse. Direction le fond de la vallée via Solalex, puis Anzeindaz et enfin, le but de la course, la tant convoitée Haute-Corde.

La montée se révèle douce et paisible, la tête dans les nuages et confiant en notre guide Michael secondé par Thierry et son GPS.

Le brouillard régissant oblige à faire un décompte régulier des participants surtout durant la descente où le rassemblement permanent du groupe est plus difficile.

La belle arête sommitale se parcourt à pied, sublimement aérienne. La croix sommitale est atteinte après env. 3 heures de montée. La descente s'effectuera à basse vitesse avec de nombreux arrêts comptage des participants, la visibilité étant encore moins bonne qu'auparavant. En fin de descente, à Solalex, une sympathique auberge émergeant péniblement de paquets de neige impressionnants, nous convie à une pause soupe sur la terrasse abritée. Enfin, nous allons pouvoir casser la croûte à l'abri des flocons. Les plus nantis du groupe en profitent pour sortir et exposer leur belle veste en duvet! Puis commande générale de soupes! Le plus beau moment coloré du jour!!! Veste bleue, verte, mauve, blanche, noire avec soupes brunes, rouges, oranges, de bolets, de tomates et de potimarrons.

L'élue du jour sera la soupe de tomates fumante, parsemée de petits morceaux d'oignons et nappée d'un chapeau de crème...slurrrrrp !

Chacun rêve de réussir une telle soupe à la maison. Chacun, je le vois bien dans tous les yeux, imagine la recette de cette chaleureuse descente stomacale. Pour le grand plaisir de mes lecteurs et randonneurs du jour, je vais vous révéler la recette de la soupe de tomates de « l'Auberge du bon Accueil des randonneurs d'ici et d'ailleurs ».

Couper 500gr de tomates. Faites fondre 3 oignons de taille moyenne coupés en petits morceaux. Ajouter 3 cuillères à soupe de concentré de tomates, un bouillon cube et une averse de poivre. Bien mélanger le tout. Remplissez de jolis bols à soupe et laissez tomber dessus 2 bonnes cuillères à soupe de crème fraîche entière.

Merci Michaël pour cette sympathique randonnée si gouleyante !

Anne et Guy Kohli, Anne Manet observatrice valaisanne et amie de Sophie et Alain, Sandrine Parlee, Sandrine Seidel, Didier et Sylviane Barth, Joab di Francesco, Christophe Vernerey, Christian Blanc, Michaël Schaer, Thierry Perret, Alain Perret et Sophie Dumortier (rapport).



Statuts de la section Sommartel du Club Alpin Suisse

Abréviations:

AD	Assemblée des délégués (association centrale)
AG	Assemblée générale (section)
CAS	Club Alpin Suisse (association centrale)
CC	Comité central (association centrale)
CP	Conférence des présidents (association centrale)

PREAMBULE

La section Sommartel du Club Alpin Suisse a été fondée le 1^{er} octobre 1961 au Locle. Elle réunit des personnes qui s'intéressent à la montagne sous ses divers aspects.

Les lignes directrices et la politique du CAS constituent les fondements des présents statuts.

Les fonctions et titres mentionnés ci-après s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

STATUTS

Article premier

Nom, siège

- 1 Sous la dénomination "section Sommartel du Club Alpin Suisse" (ci-après la section), est constituée une association au sens des art. 60 ss du Code Civil suisse. Elle est apolitique et indépendante de toute confession. Elle s'organise de façon autonome dans le cadre des statuts, règlements et directives du Club Alpin Suisse (ci-après CAS).
- 2 Le siège de la section se trouve au Locle.

Article 2

Buts

- 1 La section réunit des personnes qui s'intéressent à la montagne sous ses aspects sportifs, culturels, et environnementaux.

Activités

- 2 Son domaine d'activité s'étend:
 - aux sports de montagne classiques aussi bien qu'aux nouvelles formes d'activités liées à la montagne, qu'elles soient de loisir ou de performance;
 - aux activités, notamment culturelles et scientifiques, qui ont un lien avec l'alpinisme et la montagne en général ainsi que la préservation de ces milieux.

Tâches

- 3 La section vise à atteindre ses objectifs notamment par les mesures suivantes :
 - l'organisation de cours de formation et de perfectionnement à l'intention des chefs de courses et des membres, afin d'assurer entre autres un degré de sécurité élevé dans la pratique des activités en montagne;
 - la formation de la jeunesse et l'incitation à lui faire pratiquer les sports de montagne;
 - la mise sur pied d'un programme de courses attractives et adaptées aux différents niveaux des membres;



- la création et l'entretien des infrastructures nécessaires aux activités de la section, principalement les cabanes et les sites d'escalade;
- la mise en œuvre des mesures nécessaires en matière d'information, notamment par la publication d'un bulletin périodique et la gestion d'une bibliothèque ainsi que d'un site internet;
- le prêt d'équipements divers.

Pour le reste, la section se réfère aux tâches fixées dans les statuts du CAS.

Article 3

Membres

- ¹ Sont membres de la section les personnes physiques ayant 6 ans révolus au cours de l'année civile. L'affiliation peut-être acquise dans les catégories suivantes:

- jeunesse AJ et OJ de 10 à 22 ans révolus;
- adulte dès 23 ans;
- famille (adultes y compris enfants mineurs âgés de 6 à 17 ans vivant sous le même toit).

Le droit de vote et d'éligibilité est accordé dès le début de l'année civile au cours de laquelle le membre atteint l'âge de 16 ans.

Affiliation au CAS

- ² Par son affiliation à la section, le membre est automatiquement lié à l'association centrale.

Admission

- ³ L'admission des membres est de la compétence du comité de section. Les candidats présenteront leur demande d'admission par écrit au comité à l'aide du formulaire officiel.

Les admissions sont publiées dans le bulletin de section. Les éventuelles oppositions doivent être formulées par écrit. Elles doivent être motivées et adressées au président jusqu'au 10 du mois qui suit la parution du bulletin. En cas d'opposition, le comité statue sur l'admission.

Carte de légitimation, insignes, diplôme

- ⁴ Suite à son admission, tout membre prend connaissance des statuts de la section et du CAS. Il est inscrit au registre de l'association centrale et reçoit la carte de membre ainsi que l'insigne du CAS. Par la suite, la carte de légitimation est envoyée chaque année avec le bulletin de versement des cotisations.

Après 25, 40, et 50 ans de sociétariat, le membre est honoré par l'attribution d'une distinction.

Affiliation à plusieurs sections

- ⁵ Il est possible de faire partie de plusieurs sections à la fois. Dans ce cas, le membre n'exerce ses droits et ne s'acquitte de ses obligations à l'égard de l'association centrale que dans la section qu'il aura désignée comme section de base.

Transfert d'une section à une autre

- ⁶ Le transfert d'une section à une autre est possible en tout temps. La nouvelle section en informe par écrit l'ancienne ainsi que le CAS.

Membres d'honneur

- ⁷ L'assemblée générale, sur proposition du comité, peut nommer membre d'honneur toute personne ayant rendu des services éminents à la cause de la montagne, à l'alpinisme, à la section ou au CAS.

Démission

- ⁸ Une démission est possible en tout temps. Elle doit être communiquée par écrit à la section de base. Lors d'une démission en cours d'année, les cotisations sont dues pour l'année entière et il ne sera pas procédé à un remboursement au prorata.



Exclusion ⁹ Un membre qui ne remplit pas ses obligations à l'égard de la section ou du CAS ou qui agit contre leurs intérêts peut être exclu par le comité de section ou par le comité central (CC). Quiconque a été exclu valablement d'une section ne peut être réadmis sans l'approbation du CC.

Toute décision d'exclusion par le comité de section peut faire l'objet d'un recours sous la forme écrite devant l'assemblée générale.

Article 4

Cotisations

¹ Les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle comprenant une cotisation centrale, dont le montant est fixé par l'assemblée des délégués (AD), et une cotisation de section, dont le montant est fixé par l'assemblée générale (AG).

Finances d'entrée

² Les membres s'acquittent d'une finance d'entrée comprenant une contribution au CAS dont le montant est fixé par l'assemblée des délégués (AD) et d'une contribution à la section dont le montant est fixé par l'assemblée générale (AG). Cette dernière est prélevée auprès des nouveaux membres et de ceux transférés d'autres sections.

Conditions particulières

³ Les membres honoraires sont exonérés du paiement de la cotisation annuelle de section.

Les membres qui ont plus de 50 ans d'activité paient une cotisation annuelle réduite à l'association centrale; ils sont par ailleurs exonérés de la cotisation de section.

Article 5

Organes

Les organes de la section sont:

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de contrôle

Article 6

Assemblée générale

¹ L'assemblée générale est l'organe suprême de la section. Elle se réunit normalement une fois par année dans le courant du 1^{er} trimestre.

L'AG doit être convoquée par le comité au plus tard 20 jours à l'avance, en mentionnant l'ordre du jour.

Pour être portées à l'ordre du jour de l'AG, les propositions des membres doivent être soumises au comité par écrit et dûment motivées au plus tard 30 jours avant l'assemblée.

Le procès-verbal de l'AG est publié dans le rapport annuel.

Assemblée générale extraordinaire

² Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en tout temps par le comité ou à la demande du vingtième (5 %) des membres de la section.

L'AG extraordinaire doit être convoquée par le comité au moins 20 jours à l'avance, en mentionnant l'ordre du jour.

Délibérations, votations élections

³ Chaque AG convoquée conformément aux présents statuts peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents. Les votations et élections se font à main levée, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le cinquième (20 %) des membres présents.



	<p>L'AG prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées, sous réserve de dispositions contraires prévues par les présents statuts. En cas d'égalité des voix, lors d'une votation, la décision appartient au président ; en cas d'élection, le sort décide.</p>
<i>Présidence</i>	<p>⁴ L'AG est conduite par le président; à défaut par le vice-président ou un autre membre du comité.</p>
<i>Compétences</i>	<p>⁵ L'assemblée générale est compétente pour:</p> <ul style="list-style-type: none">• élire le président, les membres du comité (sous réserve de l'art. 9 al. 2 ci-après) et l'organe de contrôle;• approuver les rapports et les comptes annuels;• approuver la planification annuelle et le budget;• donner décharge au comité et à l'organe de contrôle;• fixer les cotisations de la section et la finance d'entrée;• approuver les modifications des statuts;• nommer les membres d'honneur;• statuer en cas de recours d'un membre suite à son expulsion;• décider de la dissolution de la section
Article 7	
<i>Comité</i>	<p>¹ Le comité est l'organe directeur de la section. Il représente celle-ci auprès du CAS et vis à vis de l'extérieur. Il assure l'exécution des décisions de l'AG et est responsable de sa gestion envers cette dernière.</p>
<i>Composition</i>	<p>² Le comité est constitué de 9 membres au moins, dont le président, le vice-président, le caissier et les responsables des commissions.</p>
<i>Constitution, durée du mandat</i>	<p>³ La constitution du comité tient compte, dans la mesure du possible, d'un juste équilibre entre les générations et les sexes.</p> <p>A l'exception du président, le comité se constitue lui-même.</p> <p>Les membres du comité sont élus pour la durée d'une année. Ils sont rééligibles pour le même laps de temps.</p>
<i>Tâches</i>	<p>⁴ Le comité est compétent pour:</p> <ul style="list-style-type: none">• préparer, convoquer et diriger l'AG;• exécuter les décisions de l'AG;• assurer les relations avec le CC et respecter les obligations statutaires et réglementaires du CAS;• promulguer les règlements et directives nécessaires au bon fonctionnement de la section;• constituer, selon les besoins, des commissions permanentes et/ou temporaires et nommer leurs membres;• traiter les demandes d'adhésion des membres;



-
- décider de l'exclusion des membres qui n'observent pas leurs obligations à l'égard de la section ou qui lui causent du tort;
 - approuver des contrats ;
 - informer régulièrement les membres et maintenir des contacts;
 - organiser des manifestations propres à la section notamment à but culturel ou scientifique;
 - assumer toutes tâches qui ne sont pas attribuées explicitement à un autre organe.
- Compétences financières* 5 Le comité peut engager des dépenses extraordinaires (non prévues au budget) jusqu'à concurrence de CHF 10'000 par année et par objet. Toutefois, le montant cumulé des dépenses extraordinaires ne peut dépasser CHF 20'000 par année. Au-delà de ce montant, le comité doit obtenir l'accord de l'AG.
- La modification de ces montants, sur une base annuelle, est de la compétence de l'assemblée générale.
- Signatures* 6 L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du caissier ou d'un autre membre du comité.
- Par ailleurs, le comité désigne les personnes autorisées à signer par procuration et règle leur mode de signature.
- Article 8**
Organe de contrôle 1 L'organe de contrôle se compose de deux vérificateurs de comptes et d'un suppléant nommés chaque année par l'AG. Ils sont rééligibles. Une société fiduciaire peut également être nommée pour cette tâche.
- Rapport* 2 L'organe de contrôle procède à l'examen annuel de tous les comptes de l'association, soit ceux de la section et les comptabilités séparées au sein de celle-ci, et fait par écrit un rapport et des propositions à l'AG.
- Article 9**
Commissions 1 Pour traiter des tâches spécifiques, le comité constitue des commissions permanentes et/ou temporaires et règle leur activité par un cahier des charges. Elles n'ont pas le pouvoir de représenter la section. Les commissions permanentes sont notamment les suivantes:
- Commission des courses
 - Commission de la jeunesse (AJ – OJ)
 - Commission des chalets (Fiottet et Roche Claire)
 - Commission cabane Monte Leone
 - Commission des festivités
- Constitution des commissions* 2 Le comité nomme les membres des diverses commissions et leurs responsables respectifs. La nomination des membres des commissions permanentes existantes a lieu sur proposition de ces dernières. Le responsable de chaque commission fait partie du comité. En cas d'empêchement, il a la possibilité de se faire représenter par l'un des membres de la commission.
- Chaque commission est composée au minimum de 5 membres de la section. A l'exception du responsable, elle se constitue elle-même.
-



Rapport d'activité ³ A la fin de l'année, les responsables des commissions présentent au comité un rapport d'activité, qui en rendra compte à l'assemblée générale.

Article 10

Responsabilité

La section ne répond que des biens sociaux propres à la section. Les membres n'assument aucune responsabilité personnelle face aux engagements de la section.

Article 11

Révision des statuts

Les propositions visant la modification des statuts peuvent être faites par le comité ou par au moins un dixième (10 %) des membres de la section. Pour être valable, une modification des statuts doit être approuvée par les deux tiers des voix exprimées à l'AG.

Article 12

Dissolution

- ¹ La dissolution de la section ne peut être décidée que par l'AG. La majorité des trois quarts (75 %) des voix exprimées est requise.
- ² En cas de dissolution de la section, la totalité des avoirs après déduction de tous les engagements revient au CAS. Ce dernier gère la fortune et la tient à disposition d'une nouvelle section éventuellement créée dans le Jura neuchâtelois dans un délai de 10 ans.

Article 13

Exercice comptable

L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Article 14

Dispositions finales

Les présents statuts ont été adoptés par l'AG du 30 mars 2012. Ils abrogent et remplacent ceux du 22 mars 2003 et entrent en vigueur le jj.mm.aaaa.

Club Alpin Suisse CAS
Section Sommartel

Le président :

Le vice-président :

Chs-Bernard Aellen

Christophe Lüthi

Le Locle, le

Approuvé par le comité central du Club Alpin Suisse CAS:

Le président :

Le Juriste:

Frank-Urs Müller

Erik Lustenberger

Berne, le
